

Mise à jour:

Le gouvernement du Québec a dévoilé sa Politique gouvernementale de cybersécurité en mars 2020. L'IEIM tient à saluer cette initiative, qui fait état de l'importance de la cybersécurité pour le Québec et qui comprend des mesures importantes pour rehausser la cybersécurité au sein des systèmes et réseaux gouvernementaux.

Or, bien que la politique comporte principalement l'établissement de mesures sur les plans gouvernemental et national, le volet international du document est quasi-inexistant. Par exemple, le document mentionne sous l'Objectif 5 l'importance « de jouer un rôle collaboratif dans l'écosystème de cybersécurité québécois, national et international, tout en tenant compte des impératifs de souveraineté numérique ». Or, il n'est pas expliqué *comment* exactement le gouvernement va opérationnaliser ce rôle collaboratif, quels sont les organisations internationales au sein duquel le gouvernement québécois a l'intention de s'impliquer, et quelles sont les valeurs en matière de protection de la vie privée et des sécurités individuelles que le Québec compte promouvoir. Par ailleurs, il aurait été pertinent de préciser ce qui est entendu par « impératifs de souveraineté numérique » et ce que la prise en compte de ces impératifs signifie exactement sur le plan opérationnel.

Dans l'ensemble, le document offre une importante première étape dans la reconnaissance du caractère essentiel que joue la cybersécurité pour la société québécoise. Maintenant, l'adoption de mesures concrètes (avec échéancier), la création de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé – incluant un partage clair des responsabilités et l'établissement de mécanismes de suivi – ainsi qu'un gouvernement québécois davantage impliqué sur la scène internationale représentent à notre avis les pierres angulaires de la cybersécurité au Québec.